



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT
MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 **E-Mail :** mairie.etouy@wanadoo.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le six décembre deux mil vingt et un à 19h00 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, CARETTE, MONTEL MARQUIS, FOURNIVAL, SIMEON, FLOURY, BEEUWSAERT, SARAZIN ;

Etaient absents, excusés :

M. DEGOURNAY ayant donné pouvoir à Mme DAMETTE ;

Mme PIERDA ayant donné pouvoir à M. RANDON ;

Mme WICART FORSTER ayant donné pouvoir à Mme MATHYS SARAZIN ;

Etait absent : M. LEFEVRE.

Lecture du compte rendu de la séance du 22 novembre 2021

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du maire :

Signature de l'avenant de la C.S.P. avec l'ILEP.

ORDRE DU JOUR :

Validation du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux et partenariat avec le SE 60 ;

Demande de subventions au SE 60, à la Communauté de Communes du Clermontois et au titre de la D.E.T.R sur ce projet de rénovation énergétique ;

Arrêté des longueurs de voirie de la commune ;

Approbation de l'extension électrique rue de l'église par le SE 60 ;

1°) Validation du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de rénovation énergétique pour un montant de 423 311 € H.T. suite au diagnostic énergétique réalisé par le SE 60.

Arrivée de M. CARETTE à 19h23.

2°) Demande de subventions au Conseil Départemental, au SE 60, à la Communauté de Communes du Clermontois et au titre de la DETR sur ce projet de rénovation énergétique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier pour les investissements susdits :

- Après du Conseil Départemental de l'Oise avec un taux de 35 % soit une demande de subvention de 148 159 € :
- Après de l'Etat – DETR – avec un taux de 40 % soit une demande de subvention de 169 324 € ;
- Après du SE 60 avec un taux de 5 % soit une demande de subvention de 20 453 € ;
- Après de la Communauté de Communes du Clermontois en cas de besoin dans le cadre du fonds de concours ;

Le reste à charge de la commune s'élève à 84 662 € H.T.

Les dossiers seront déposés et suivis par le maître d'ouvrage de l'ADTO.

3°) Validation du projet d'amélioration PMR des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'amélioration PMR proposé par l'ADTO pour un montant de 148 036 € H.T. parallèlement aux travaux d'amélioration thermique.

4°) Demande de subventions au Conseil Départemental, à la Communauté de Communes du Clermontois et au titre de la DETR sur ce projet d'amélioration P.M.R.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier pour les investissements susdits :

- Après du Conseil Départemental de l'Oise avec un taux de 45 % soit une demande de subvention de 66 616 € :
- Après de l'Etat – DETR – avec un taux de 35 % soit une demande de subvention de 52 213 € (le taux pouvant s'élever à 45 % pour ce type d'investissement) ;
- Après de la Communauté de Communes du Clermontois en cas de besoin dans le cadre du fonds de concours ;

Le reste à charge de la commune s'élève à 29 207 €.

Les dossiers seront déposés et suivis par le maître d'ouvrage de l'ADTO.

5°) Maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation énergétique et d'amélioration P.M.R. des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'ADTO pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux de rénovation énergétique susdits :

- 2 750 € H.T. pour la phase d'étude

- 11 500 € H.T. pour la phase des travaux

Pour les travaux d'amélioration P.M.R. : 3 500 € H.T. pour la phase des travaux.

Arrivée de M. DEGOURNAY à 19h33.

6°) Partenariat avec le SE 60

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune d'Etouy adhère depuis le 26/05/2021, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le SE60 afin que la commune soit accompagnée dans le suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal.

Dans le cadre de cette convention, le Syndicat réalisera notamment pour le compte de la commune le suivi annuel des consommations d'énergie du patrimoine et présentera un rapport annuel de bilan des consommations, incluant un ensemble des préconisations actualisées pour réaliser des économies financières et/ou d'énergie, ainsi que pour optimiser la gestion de l'énergie.

A la demande de la commune et en lien avec ses projets énergétiques, le Syndicat accompagnera la commune sur des missions complémentaires de diagnostics et de conseils techniques.

Monsieur le Maire présente les modalités d'intervention du SE60 (cf. convention cadre jointe relative au suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal).

La contribution aux frais de fonctionnement du Syndicat est fixée selon le barème suivant, fonction du nombre d'habitants et arrondi à la centaine d'euros comme suit :

	Collectivités				
	A	B1	B2	C	EPCI
Montant plancher (€/an)			500 €/an		
Contribution de la collectivité	1,50 €/hab	1 €/hab	0,50 €/hab		1 €/hab
Montant plafond (€/an)			5 000 €/an		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : valide le projet de convention.

Article 2 : s'engage à respecter les conditions fixées dans la convention cadre ci-annexée.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7°) Arrêté des longueurs de voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau du 22 novembre 2004 avec une longueur de voirie de 10 692 ml.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer :
Rue Sénateur André Vantomme et rue de la ferme : 130 ml
Lotissement « le Village » : 92 ml

Ce qui porte à 10 914 ml la longueur totale des voies communales.

8°) Extension du réseau électrique rue de l'église

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour la Rue de l'Eglise,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 29 août 2022 s'élevant à la somme de **16 781,33** euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de **CIRCET** de **8 495,55** euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Rue de l'Eglise** en technique **souterraine** ;
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux ;
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

9°) Décision modificative N°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide un virement de crédit comme suit :

022 : dépenses imprévues : - 5 000 €

6218 : personnel de remplacement : 5 000 €.

Questions diverses :

M. LEGUEN fait le point sur les festivités de fin d'année :

Noël des enfants et des ados

Concours des illuminations

Animations par « l'Étouysienne » et « L'orée de la Forêt » le 22 décembre avec remise des récompenses du concours des illuminations.

La séance est levée à 19h55.